

Comment faire un pdf ?

OpenOffice Writer : Fichier/Exporter au format PDF

Word version récente (depuis 2007) :
Fichier/Enregistrer sous -> dans « Type »
choisissez le format PDF

Sinon téléchargez un convertisseur gratuit tel
que **PDF/Creator** (<http://www.pdfforge.org/>).
Puis lancez l'impression de votre document
(Fichier/Imprimer) avec l'imprimante virtuelle
PDF/Creator.

Comment vérifier la validité de votre PDF ?

Le CINES propose une application en ligne qui
vous permet de tester vous-même la
compatibilité de votre pdf avec l'application
nationale de traitement des thèses : **Facile**.

Adresse : <http://facile.cines.fr/>
Choisissez un format : pdf
Choisissez un fichier sur votre système
Cliquez sur parcourir pour ouvrir votre pdf
Cliquez sur « Analysez votre fichier »

Vous devez obtenir le résultat suivant :
Bien formé : oui
Valide : oui
Message : le format est valide

Sinon il vous faut refaire un pdf valide avec
une imprimante virtuelle de type PDF/Creator.

Une question ?

theses@univ-brest.fr

A cette adresse,
la BU répond à toutes vos questions sur la
diffusion des thèses et des sujets de thèses.

Plus d'informations
et les différents formulaires en ligne
<http://www.univ-brest.fr/>
rubrique Bibliothèques/Thèses et mémoires

Document mis à jour en
septembre 2013

ueb

UBO

université de bretagne
occidentale

DOCTORANTS A L'UBO

A l'inscription en doctorat :
la diffusion de votre sujet de thèse...

...3 ans plus tard :
la diffusion de votre thèse

Dès l'inscription en doctorat

Votre thèse est automatiquement signalée en préparation sur le moteur de recherche des thèses françaises **Theses.fr**.



Vous recevez un mél automatique de l'application **Step** vous donnant un identifiant et un mot de passe pour accéder à votre fiche de thèse.



Vous pouvez alors corriger et compléter la description de votre thèse en préparation (ajouter un résumé du projet en français et/ou en anglais et des mots-clés). Les modifications que vous avez apportées dans **Step** apparaissent immédiatement sur **Theses.fr**.

3 semaines avant la soutenance*

Vous déposez auprès de votre école doctorale un **CD** de votre thèse sous forme d'un fichier **pdf** accompagné du **formulaire d'autorisation de diffusion**.

Sur le CD, vous devez également faire figurer des **résumés en français et en anglais** (1700 caractères maximum y compris les espaces), un **titre anglais** et des propositions de **mots-clés en français et en anglais**.

Si vous n'avez pas les droits de diffusion sur l'intégralité de votre thèse (par exemple sur les illustrations), vous devez déposer deux versions de la thèse : la **version complète** (pour archivage) et la **version expurgée** des documents sur lesquels vous n'avez pas les droits (pour diffusion).

Après la soutenance dans les 3 mois qui suivent*

Si le jury a demandé des corrections, vous disposez de 3 mois pour faire auprès de votre école doctorale le dépôt d'un second **CD** de votre thèse corrigée, accompagné du **formulaire de second dépôt** signé par votre directeur de thèse.

*Les délais et modalités de dépôt sont définis au niveau national par l'Arrêté du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentés en soutenance en vue du doctorat" (en ligne sur Legifrance).

Diffusion de la thèse

Sauf cas de confidentialité, votre thèse est diffusée avec votre accord sur l'archive ouverte nationale **TEL**.

<http://tel.archives-ouvertes.fr/>



Vous pouvez autoriser la diffusion immédiate de votre thèse sur Internet ou la **différer** d'1 an, 2 ans, 3 ans... (notamment en cas de projet de publication).

Si vous n'autorisez pas la diffusion de votre thèse sur Internet, celle-ci sera tout de même diffusée au sein de l'**UBO** (l'accès au texte intégral sera soumis à une authentification via l'ENT).

Si votre thèse est déclarée **confidentielle**, elle ne sera pas diffusée. Elle devra tout de même être déposée pour archivage.

L'archivage pérenne de votre thèse sera assuré par le **CINES** (Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur).

Dans tous les cas, votre thèse sera signalée sur le catalogue collectif national **Sudoc** et sur le moteur de recherche des thèses françaises **Theses.fr**.

<http://www.sudoc.abes.fr/>



Votre thèse n'est pas signalée sur Theses.fr ?
Vous n'avez pas reçu vos identifiants Step ?
Vous ne voulez pas que votre sujet de thèse soit diffusé sur Internet ?
ÇA NE MARCHE PAS !?

La BU répond à toutes vos questions :
theses@univ-brest.fr